

Image not found or type unknown



Obligation RE 2020 pour structure démontable (CTS)

Par **Charlotte1.**, le **19/12/2024** à **20:12**

Bonjour

Nous sommes une association et allons demander un permis de construire pour une structure type chapiteau démontable. C est une structure de 500 m2 qui restera en place au moins 2 ans.

Pour ce type de structure, type CTS, l obligation de fournir l attestation RE 2020 est elle obligatoire en vue de l obtention du permis de construire ?

En vous remerciant

Bien cordialement